



Recel de succession de la part d un parent (mère)

Par **delaine henri**, le **11/07/2017** à **00:01**

bonjour

il y a 30a a la mort de mon père j ai donné ma part d usufruit a ma mère qui est agée de 88ans (en 2016); il y a peu de temps elle m avoué avoir vidé les tous comptes au moment de la succession, je n ai pas de preuve physique, juste un testament déposé chez le notaire il y a 7ans comme quoi elle a donné la somme de 35 000 euros a ma sœur.je savais que mes parents avant la mort de mon père possédaient une grosse somme d argent. celle ci a disparu a la succession pour reapparaitre apres dans des placements financiers (bons du trésors).

Y a t il possibilité d entamer une procedue avec des chances de succes 30 ans après.